

*Politique de reconnaissance  
des organismes*

Année 2014

Ville de Carignan

## Présentation

Le présent document est un outil indispensable qui permettra à la Ville de Carignan de connaître les orientations de ses organismes et par le fait même, être en mesure de renseigner les citoyens sur les activités ou services que ceux-ci offrent. La mise en place d'un tel document aura comme objectif premier d'établir une politique claire et équitable envers tous les organismes.

De plus, une politique de reconnaissance des organismes permettra à la Ville de Carignan de planifier et d'analyser les différentes demandes, tant aux niveaux financiers que techniques (travaux publics).

## *Introduction*

Le Service des loisirs de la ville de Carignan désire, par son présent document, démocratiser les services envers les organismes de la ville de Carignan.

Définitions :

- 1) Accréditation : Critères et procédures de reconnaissance pour l'obtention de la dénomination "organisme accrédité".
- 2) Organisme : L'organisme est un regroupement d'individus réunis, en raison d'un intérêt commun, pour une activité particulière ou un groupe d'activités.

La politique de reconnaissance des organismes consiste à :

- 1) Identifier et distinguer les différents organismes;
- 2) Déterminer les critères généraux d'admissibilité à l'accréditation;
- 3) Déterminer les procédures d'accessibilité à l'accréditation;
- 4) Déterminer les exigences auxquelles devront se soumettre les organismes après confirmation de leur accréditation.

Les engagements de la Ville de Carignan et de l'organisme

Par la présente politique, la Ville de Carignan veut reconnaître officiellement l'existence et le bien-fondé d'un regroupement et le maintien d'une saine collaboration avec ce dernier. Cette reconnaissance n'engage en rien la participation de la Ville de Carignan auprès de l'organisme.

Toute demande d'accréditation est référée à la Ville de Carignan pour étude et doit être ratifiée par une résolution du conseil municipal.

En retour, la Ville de Carignan s'attend à ce que tout organisme qui demande à être reconnu respecte les exigences du présent document.

## *Politique de reconnaissance des organismes*

- **But**

Définir les principes et modalités permettant de déterminer la reconnaissance d'un organisme en loisir à Carignan.

- **Principes**

La Ville de Carignan favorise la prise en charge des besoins en loisir par les groupes du milieu;

La Ville de Carignan reconnaît et encourage avec équité les efforts des groupes visant le développement de l'un ou l'autre des domaines d'intervention en loisir.

- **Énoncés**

Les organismes sportifs, communautaires ou culturels désireux d'être reconnus par la Ville de Carignan devront faire la demande à l'aide du formulaire prévu à cet effet;

L'éligibilité à la reconnaissance comme organisme en loisir sera jugée à partir des critères d'admissibilité;

La reconnaissance d'un organisme est valide pour un an et doit être reconsidérée chaque année;

Suite aux recommandations du conseil municipal, celui-ci se réserve le privilège de reconnaître les organismes en loisir.

## *Critères d'admissibilité*

- 1) Avoir son siège social et son lieu d'activité sur le territoire de la ville de Carignan ou dans une ville voisine dans le cas d'une association conjointe;
- 2) Répondre à un besoin de la Ville de Carignan et de ses citoyens sans entrer en conflit avec les buts d'un organisme déjà reconnu;
- 3) Être reconnu ou en voie de l'être comme organisme sans but lucratif;
- 4) Tenir une assemblée générale des membres;
- 5) Être régi par un conseil d'administration dont au moins un (1) membre est citoyen de la ville de Carignan;
- 6) Regrouper un minimum de dix (10) membres, composé d'au moins 25 % de citoyens de la ville de Carignan;
- 7) Posséder une assurance responsabilité civile;
- 8) Être en mesure de fournir un bilan financier ainsi qu'un rapport d'activités.

\*L'application des différents critères demeure à la discrétion des membres du conseil municipal.

## *Procédures*

- ➔ Remplir le formulaire de demande de reconnaissance et le retourner, accompagné des documents requis, avant le 31 août.
- ➔ Produire annuellement :
  - La liste des membres de l'organisme (nom, adresse, téléphone);
  - La liste des membres du conseil d'administration;
  - Les états financiers;
  - Les prévisions budgétaires;
  - Le rapport d'activités;
  - La date de l'assemblée générale.
- ➔ Suite à l'étude du dossier, le conseil municipal confirme l'admissibilité de l'organisme.
- ➔ Lorsque toutes conditions préalables sont respectées, la Ville de Carignan fait parvenir une confirmation d'accréditation de l'organisme.
- ➔ L'accréditation est valide pour une période maximale d'un an, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.
- ➔ L'organisme doit compléter une demande de renouvellement d'accréditation une fois l'an.
- ➔ Toute demande d'aide financière ou technique doit être annexée à la demande de renouvellement.

## *Renouvellement d'accréditation*

Tout organisme désirant maintenir son accréditation doit respecter les procédures suivantes :

- ➔ Transmettre tout changement de son conseil d'administration ou de la structure décisionnelle (adresse et numéro de téléphone) à la ville;
- ➔ Fournir une copie du calendrier des activités réalisées, et à venir, s'il y a lieu;
- ➔ Fournir les états financiers de la dernière année;
- ➔ Fournir les prévisions budgétaires de l'année en cours;
- ➔ Il est possible que le Service des loisirs de la ville de Carignan s'informe de la date de l'assemblée annuelle et/ou de l'assemblée générale spéciale. L'organisme devra également accepter la présence d'un représentant de la municipalité à ces dites réunions si cela était jugé nécessaire;
- ➔ L'organisme doit transmettre à la Ville de Carignan les besoins d'aide financière, d'équipement, de locaux ou autres demandes.

## **Formulaire de demande de reconnaissance**

### **1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

Nom de l'organisme : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Télécopieur : \_\_\_\_\_

Nom du répondant : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Rés. \_\_\_\_\_ Bur. \_\_\_\_\_

### **2. RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISME**

Date de création de l'organisme : \_\_\_\_\_

Votre organisme est-il légalement constitué : (corporation, club, ... sans but lucratif)

Oui       Non       En voie d'incorporation

Votre organisme opère :

• À l'année longue

• En saison : De \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
De \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Possédez-vous une assurance responsabilité civile? \_\_\_\_\_

Êtes-vous associé à un autre organisme comme le vôtre? \_\_\_\_\_

Si oui, lequel : \_\_\_\_\_

### **3. RENSEIGNEMENTS SUR L'INTERVENTION DE L'ORGANISME**

Buts poursuivis :

---

---

---

---

Secteur (s) d'intervention (cocher les cases appropriées) :

Sportif  Plein air  Loisir  Communautaire

Culturel  Autre  Précisez : \_\_\_\_\_

Les participants aux activités de votre organisme se composent d'individus dont l'âge varie entre :

|                                | Nombre<br>non-résidants | Nombre<br>résidants |
|--------------------------------|-------------------------|---------------------|
| Enfants de 12 ans et moins     | _____                   | _____               |
| Adolescents de 13 à 17 ans     | _____                   | _____               |
| Adultes de 18 à 60 ans et plus | _____                   | _____               |

Nombre de personnes formant le conseil d'administration :

Résidants (es) \_\_\_\_\_ Non résidants (es) \_\_\_\_\_

Décrivez brièvement votre programme d'activités pour l'année à venir :

---

---

---

Lieu des activités : \_\_\_\_\_

Je certifie que les renseignements susmentionnés sont véridiques et reflètent bien la situation actuelle de notre organisme.

---

Signature du répondant

---

Date

## *Documents à annexer à votre demande*

- Copie de votre charte (Si c'est une première demande)
- Règlements généraux (Si c'est une première demande ou encore tout changement)
- Copie de votre calendrier d'activités
- Liste des membres du conseil d'administration (nom, adresse, tél., titre)
- Copie de l'assurance responsabilité civile
- États financiers
- Rapport d'activités
- Liste des membres
- Liste des demandes et besoins